



**LA CHAPELLE  
SUR ERDRE**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Pouvoirs : 10

Votants : 32

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 23 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

**Étaient présents :**

Laurent GODET

Katell ANDROMAQUE

Jean-Noël LEBOSSE

Noëlle CORNO

Philippe LE DUAULT

Muriel DINTHEER

Laurent BREZAC

Camille BRANCHEREAU

Laurence RANNOU

Claude LEFORT

Denis BRIANT

formant la majorité des membres en exercice.

Jean-Pierre GUYONNAUD

Sylvie LAJEANNE

Nathalie LEBLANC

Fabrice ROUSSEL

Erwan BOUVAIS

Annie LE GAL LA SALLE

Christophe BOUVIER-BRAULT

Myriam BASOSILA MBEWA

Christian GUILLEMINEAU

Bénédicte de LANTIVY

Sébastien ROUSSEL

**Était absent :**

Philippe RODRIGUES

**Étaient absents excusés :**

Eric NOZAY, Viviane CAPITAINÉ, Anne OLIVIER, Charlotte PERCHER, Marc FLEURY, Frédéric CHATELLIER, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET, Oscar NAVARRO, Thérèse TRESPEUCH.

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric NOZAY à Claude LEFORT, Viviane CAPITAINÉ à Jean-Noël LEBOSSE, Anne OLIVIER à Muriel DINTHEER, Charlotte PERCHER à Camille BRANCHEREAU, Marc FLEURY à Katell ANDROMAQUE, Frédéric CHATELLIER à Laurent BREZAC, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noëlle CORNO, Oscar NAVARRO à Nathalie LEBLANC, Thérèse TRESPEUCH à Denis BRIANT.

**M. Claude LEFORT a été élu Secrétaire de Séance.**

---

## **DL\_2025\_06\_20 - Création de tarifs de spectacles - Saison 2025/26**

---

### **Madame DINTHEER expose :**

Le festival de marionnettes et d'objets Saperlipuppet est co-organisé par la compagnie chapeline La Salamandre et la Ville de La Chapelle-sur-Erdre tous les 2 ans. Il aura lieu mi avril 2026.

Le spectacle *Peau d'homme* de la compagnie La Salamandre est programmé dans le cadre du festival le samedi 11 avril 2026 à 20h30.

Comme lors de chaque édition du festival, la volonté de la Ville est de proposer un spectacle de marionnettes dans le cadre de l'abonnement de la saison culturelle 2025/26 de l'Espace culturel Capellia.

Aussi il est nécessaire de créer dès maintenant le tarif unique de 8 € pour ce spectacle, afin de pouvoir vendre des places dès l'ouverture de la billetterie.

Les tarifs des autres spectacles du festival seront votés ultérieurement.

Dans le cadre de la saison 2025/26, l'espace culturel Capellia propose pour la première fois aux élèves chapelains un concert des professeurs de l'école de musique AMEG, le mardi 17 mars 2026, pour 2 représentations à 10h et 14h30.

Tous les spectacles de la programmation destinée aux scolaires sont payants, aussi il est nécessaire de créer les tarifs correspondants pour ce concert :

- 4 € pour les écoles en journée,
- 5 € pour le tout public sur les séances scolaires,
- gratuit pour les accompagnateurs de groupes.

### **Après avoir entendu ce rapport,**

*Vu la délibération DL\_2025\_03\_32 du conseil municipal en date du 31 mars 2025 ayant pour objet "Saison artistique 2025/2026 de l'Espace culturel Capellia – Programmation et Tarification des spectacles",*

*Vu l'avis de la Commission Animation réunie le 11 juin 2025,*

*Considérant la nécessité de créer le tarif du spectacle *Peau d'homme*, programmé lors du festival Saperlipuppet 2026 et dont les places sont vendues dans le cadre de l'abonnement 2025/26 de l'Espace culturel Capellia,*

Considérant la nécessité de créer le tarif du concert de l'école de musique proposé aux scolaires sur la saison 2025/26,

A la demande du groupe de la minorité, le tarif unique de 8 € pour le spectacle *Peau d'homme*, programmé le 11 avril 2026 et les tarifs de 4 € et 5 € pour le *concert de l'école de musique*, programmé le 17 mars 2026 vont être votés indépendamment les uns des autres.

Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 7 abstentions (Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINÉAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL) :

- APPROUVE le tarif unique de 8 € pour le spectacle *Peau d'homme*, programmé le 11 avril 2026,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de 4 € et 5 € pour le *concert de l'école de musique*, programmé le 17 mars 2026,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

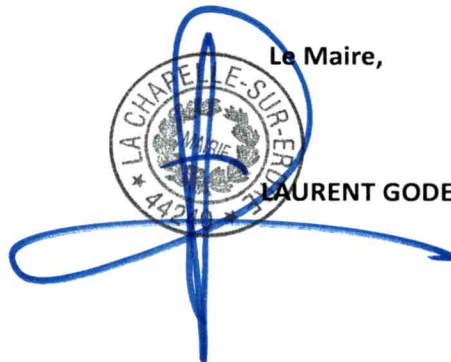
Le secrétaire de séance,

CLAUDE LEFORT



Le Maire,

LAURENT GODET



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.  
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.